



PHI 756 – PHILOSOPHIE ALLEMANDE (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2021

mardi, 11 h 50 à 14 h 40

Locaux : A3-131 (Sherbrooke) et LI-10745, sauf le 16 novembre : LI-4688 (Longueuil)

Enseignant : Andrius Valevicius

Bureau : A5-214

Téléphone : **819 821-8000, poste**

Courriel : andrius.valevicius@hotmail.com

OBJECTIF

Approfondir les connaissances sur un thème/auteur de la philosophie allemande et voir ce thème/auteur dans le contexte de la philosophie occidentale en général.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours portera sur Nietzsche, Freud et Jung et servira d'opportunité pour lire certains ouvrages de ces auteurs. Nietzsche fut l'un des grands penseurs de la philosophie allemande dont le rayonnement est mondial et dont l'influence se fait sentir à travers des philosophes et écrivains comme Sigmund Freud et Carl Jung qui à leur tour, ont changé la façon dont on conçoit l'être humain.

CONTENU

Nous nous concentrerons sur quelques ouvrages, essentiellement « Ainsi parla Zarathustra » et « Au-delà du bien et du mal » de Nietzsche. Chez S. Freud, nous lirons « Malaise dans la civilisation », et « Sur le rêve », entre autres extraits. Du côté de Carl Jung, nous lirons « L'homme à la recherche de son âme ». À travers ces lectures, nous chercherons ce qui unit ces trois penseurs.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
31-08-21	Introduction
7-09-21	Nietzsche, « Ainsi parla Zarathustra »
14-09-21	Zarathustra - suite
21-09-21	« Au-delà bien et mal »
28-09-21	« Au-delà bien et mal » - suite
5-10-21	S. Freud - Introduction
12-10-21	« Malaise dans la civilisation »
19-10-21	Période d'examens mi-session
26-10-21	Semaine de relâche
2-11-21	« Sur le rêve »
9-11-21	« Sur le rêve »
16-11-21	Carl Jung et Sigmund Freud
23-11-21	« L'homme à la découverte de son âme »
30-11-21	« L'homme à la découverte de son âme »
7-12-21	Conclusion

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Les présentations orales en classe auront une valeur de 10% de la note finale. Le nombre de présentations pourrait être au nombre de deux, tout dépendant du nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s au cours. Le travail final comptera 20 pages à double interligne et vaudra 80% de la note finale.

N. B. Si la situation sociosanitaire l'exige, les évaluations auront lieu en ligne et les présentations se feront en ligne sur Teams.

Critères d'évaluation

La rigueur de l'argumentation et la clarté des idées seront prises en compte dans le travail écrit. En ce qui concerne la présentation orale, la préparation ainsi que la qualité de l'articulation seront considérées.

BIBLIOGRAPHIE

- Freud, S., « Malaise dans la civilisation ». Petite biblio Payot.
« Sur le rêve ». Gallimard-Folio Essais.
- Jung, C.G., « L'homme à la découverte de son âme ». Albin Michel.
« The Undiscovered Self. The Dilemma of the Individual in Modern Society ». New York: New American Library, 2006
- Nietzsche, « Ainsi parla Zarathustra ». Garneau Flammarion.
« Au-delà du bien et du mal ». Garneau Flammarion.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de

l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#) .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>